

Compte rendu séance du conseil municipal du 4 Avril 2014 à 18h30

Présents :

Mesdames CHAIX, POUY MAYON, MORINEAUD, GAUTHIER, DROUET et EULOGE.

Messieurs TRABUC, RONIN, BESSON, BAILLE, MARTINEZ, CRESPIY, BONNEAU, LOMBARD et BEAU.

Absents excusés : Néant

Mr BAILLE Martial est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Au cours de ce conseil municipal, chaque élu doit choisir les commissions dans lesquelles il compte s'investir plus particulièrement, tout au long de son mandat.

Constitution des commissions communales :

Commissions finances :

Responsable : LOMBARD Gilbert

DROUET Émile, BAILLE Martial, BESSON René, CRESPIY Lionel.

Commissions travaux communaux et réseaux :

Responsable : TRABUC Christian

EULOGE Angélique, RONIN Patrick, BAILLE Martial, BESSON René, POUY MAYON Agnès, BONNEAU Sébastien, MARTINEZ Alain, CRESPIY Lionel.

Commissions urbanisme :

Responsable : MORINEAUD Isabelle

EULOGE Angélique, DROUET Émilie, BAILLE Martial, POUY MAYON Agnès.

Commissions fêtes cérémonies information communication :

Responsable : TRABUC Christian

GAUTHIER Estelle, RONIN Patrick, BEAU Alain, BONNEAU Sébastien, MARTINEZ Alain, MORINEAUD Isabelle, BESSON René.

Commissions école périscolaire transport scolaire :

Responsable : CHAIX Chantal

GAUTHIER Estelle, DROUET Émilie, MORINEAUD Isabelle

Commissions agriculture forêt :

Responsable : Lombard Gilbert

EULOGE Angélique, BAILLE Martial, BESSON René, POUY MAYON Agnès, CRESPIY Lionel.

Désignation des délégués aux structures intercommunales :

SIVU SALIGNAC-ENTREPIERRES :

4 délégués :

CHAIX Chantal, TRABUC Christian, MORINEAUD Isabelle, LOMBARD Gilbert.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE :

3 délégués titulaires : CHAIX Chantal, BONNEAU Sébastien,
BESSON René.

2 délégués suppléants : RONIN Patrick, MORINEAUD Isabelle.

SYNDICAT MIXTE DU SISTERONNAIS-MOYENNE DURANCE D'ENERGIE ET DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION :

1 délégué titulaire : CHAIX Chantal.

1 délégué suppléant : MORINEAUD Isabelle

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES :

1 délégué titulaire : LOMBARD Gilbert

1 délégué titulaire : BESSON René

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE :

1 délégué titulaire : BESSON René

1 délégué suppléant : CHAIX Chantal

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

4 membres du conseil municipal : BEAU Alain, MORINEAUD
Isabelle, POUMAYON Agnès, MARTINEZ Alain

COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRE :

Le maire est président de la CAO.

3 membres titulaires : TRABUC Christian, MORINEAUD Isabelle, BAILLE
Martial

3 membres suppléants : RONIN Patrick, BONNEAU Sébastien,
POUMAYON Agnès

Indemnités de fonction des élus locaux :

Les indemnités du maire et des adjoints sont fixées par référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique territoriale en rapport avec la population de la commune,
le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer les taux suivants

Maire indemnité mensuelle : 31 % de l'indice brut soit 1 178,45 €

Adjoint indemnité mensuelle : 8,25 % de l'indice brut soit 313,62 €

Délégations du Conseil Municipal au Maire :

En se référant à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a procédé à un vote à mains levées, et il en a découlé à l'unanimité, que le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, d'un montant inférieur à 15 000 €.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4.600€.
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.
- Autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Questions diverses :

Il a été demandé concernant les travaux de voirie effectué durant l'hiver (les travaux en rapport avec le réseau d'eau potable) si les tranchées faites et rebouchées par l'entreprise seront améliorées pour laisser les routes dans un état de circulation correct. TRABUC Christian, vice-président de S.I.V.U informe les membres du conseil que les tranchées seront rebouchées à un niveau de circulation équivalent avant travaux.

Il a été demandé si un tour de la commune ainsi que du réseau d'eau potable sera effectué afin que l'ensemble des membres du conseil prennent connaissance des infrastructures de la commune.

Chantal CHAIX, a répondu positivement, une date pour cette demi-journée a été choisie après discussions et sera le 17 mai à 14h pour, dans un premier temps, faire le tour de la commune.

Il a été demandé si le chemin des chênes, allant au lotissement Deprecq sera goudronné.

Chantal CHAIX et Christian TRABUC, ont informé les membres du conseil, que des travaux de voirie sont envisagés, mais il est préférable d'attendre la fin des travaux du lotissement afin que les engins de chantier ne détériorent pas la chaussée.

Il a déjà été effectué des travaux d'aménagement de la chaussée pour un montant de 10 000€.

Il a été demandé si il y aurait des travaux de voirie afin de reboucher l'affaissement léger de la chaussée en face de l'arrêt de car aux Gilotières à côté du centre de tri sélectif des ordures ménagères.

Un tour des routes sera programmé avec la commission en charge de ce dossier et un point sera fait pour les travaux à envisager.

Il a été demandé la faisabilité de la création d'un parc avec des jeux pour enfants aux quartiers des Gilotières, et de nouveaux aménagements au city stade, pour la partie concernant les jeux d'enfants.

Le conseil étudiera tous ces points qui nécessite une étude et une analyses des besoins.